

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG13/4^{ème}/I-03

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, désigné à cet effet. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Auriens, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

M. Jean-Michel Baylet, Président du Conseil Général, a quitté la salle des délibérations au moment du vote.

**INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE**

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2012

Le compte administratif de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne pour 2012, tel qu'il a été approuvé par la commission de surveillance, fait apparaître un excédent de **573 673,39 €**.

Cet excédent global de clôture se décompose ainsi qu'il suit :

- SECTION D'EXPLOITATION

Recettes.....	2 208 394,19 €
Reprise d'excédent antérieur.....	85 424,43 €
Dépenses.....	2 263 486,34 €
Résultat.....	30 332,28 €

L'excédent de fonctionnement de 30 332,28€ sera affecté en 2014 au financement de mesures d'exploitation non reconductibles.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....	184 983,44 €
Excédent de l'exercice 2011.....	448 562,44 €
Dépenses.....	90 204,77 €
Résultat.....	543 341,11 €

Cet excédent 2012 sera repris dans le projet de Décision Modificative n° 1 de 2013.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2012 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le Compte administratif 2012 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent de 573 673,39 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,